#82 || NOV 2026

MATÉRIEL INDUSTRIEL

Cfdt: FGTE CHEMINOTS

REA : DES MIETTES POUR SEULE RECONNAISSANCE !



© Adobe Stock

EXPLICATIONS

Les REA (pour Relais ou Réferent Équipe Autonome) sont déjà, ou en passe d'être déployés dans l'ensemble des TI. Devant l'absence de transparence de la Direction, la CFDT a été reçue à Saint-Denis afin de faire le point sur une réorganisation majeure qui ne dit pas son nom, et que l'entreprise n'a pas jugé nécessaire de présenter aux élus en CSE ! Si le projet n'était pas très clair avant, de nombreuses questions persistent et ne permettent pas d'envisager sereinement cette mutation au niveau de la ligne managériale.

LES ADPX, VARIABLE D'AJUSTEMENT

Il est acté que les ADPX vont être supprimés des organisations. Ou plutôt, d'après la Direction, **qui ne veut surtout pas valider la notion de suppression**, il ne s'agirait que « ... d'un glissement de fonctions ... ».
Il faut donc relever ce premier point qui a une grande importance : la fiche de poste des APDX devient, par magie, une fiche de mission pour les REA !
Et lorsque l'on demande la fiche de mission REA ? et bien elle n'existe tout simplement pas ! Cherchez l'erreur ...

DÈS LORS, QUEL SERA L'AVENIR DES ADPX ?

4 solutions peuvent s'offrir à eux :

- Assurer la mission de REA ;
- Devenir assistant au niveau de l'UO (QS, méthode,...);
- Changer de poste ;
- Être maintenu en poste, si proche de la fin de carrière.

La Direction nous a affirmé vouloir prendre le temps de traiter chaque situation individuelle.

LA CFDT SERA DONC TRÈS ATTENTIVE AUX REMONTÉES SUR LE TRAITEMENT DU RECLASSEMENT DES ADPX.

À CE STADE, IL N'EST PAS ENVISAGÉ D'ACTIVER LE GRH 00910. POUR LA CFDT, IL S'AGIT POURTANT BEL ET BIEN D'UNE SUPPRESSION DE POSTE ET, DE CE FAIT, IL DEVIENT TOUT À FAIT POSSIBLE D'ACCOMPAGNER (FINANCIÈREMENT) LE RECLASSEMENT DES ADPX.

Cfdt: FGTE CHEMINOTS

LES REA, ÇA CONSISTE EN QUOI ?

Au nombre de 2 à 3 par équipe, les REA seront désignés exclusivement sur la base du volontariat.

Au coeur de ce flou, il n'existe pas aujourd'hui de liste de compétences requises pour la tenue de la mission, que ce soit des compétences techniques ou non techniques.

Globalement, la mission consistera à animer la production, sans lien hiérarchique avec les agents, autour du standard SQD (sécurité, qualité, délai).

Une fois le volontariat validé par la hiérarchie (encore une belle zone de flou !), il faudra valider les étapes suivantes :

- Plus aucun ADPX dans l'équipe ;
- Suivre un module de formation national ;
- Avoir des évaluations positives lors des premières tenues des missions...

MAIS ALORS QU'EST-CE QUE L'ON GAGNE À ÊTRE REA ?

Une indemnité mensuelle de 46 € brut est prévue, soit environ 1,80 € net par journée de service (...). Ce montant est tout bonnement scandaleux pour la CFDT ! Comment est-il possible de rémunérer à ce point le volontariat et l'engagement des salariés ?

Quelles sont les modalités d'attribution de l'indémnité ?

Lorsque nous demandons combien de séances il faudra tenir pour obtenir le versement de la prime ... et bien, la direction bégaye et ne sais pas répondre ! Pas de réponse non plus lorsque nous demandons les modalités de remplacement des REA entre eux !

Pour la CFDT le projet REA est à revoir dans son ensemble, d'autant que 3 problèmes majeurs persistent :

- Aucun passage devant les élus en CSE !
- Aucune MSC nationale ou locale réalisée !
- Aucune concordance avec l'accord de branche «classification / rémunération » !

46 € BRUT PAR MOIS ...
... SOIT ENVIRON 1.80 € NET PAR JOUR !!!

NOS REVENDICATIONS :

- L'activation du GRH 00910 pour les postes ADPX supprimés !
- Le bilan RH national et par TI lié à aux suppressions des ADPX !
- Le respect du passage devant les IRP et une véritable évaluation des impacts sur la sécurité !
- L'application de l'accord classification / rémunération !
- La présentation de la fiche de mission REA ainsi que de la matrice de compétences associée !
- La mise en place, comme solution de transition, d'une vraie prime REA, soit 200 € net par mois dès la première séance de travail, ou 15 € brut par séance de travail !

www.cfdtcheminots.org contact@cfdtcheminots.org CFDT-Cheminots-Officiel @cfdtcheminots CFDTCheminots_officiel CFDT Cheminots @cfdtcheminots.bsky.social